



Municipalité de Sainte-Claire

Demande de démolition d'immeuble

Avis public de consultation

AVIS PUBLIC est donné par la présente :

Une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-733, et ce, pour le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire (hangar) sis au 17, boulevard Bégin, numéro de lot 3 713 394.

Nature et effets : Cette demande vise à permettre la démolition d'un bâtiment principal et le bâtiment complémentaire (hangar).

Identification du demandeur et du site concerné : Plastique Art Ltée, 17, boulevard Bégin, zone 36-I.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à M. Simon Roy, directeur général/greffier-trésorier adjoint, à l'Édifice municipal sis au 135, rue Principale, Sainte-Claire (Québec), G0R 2V0.

Pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication au bureau municipal et à l'Église.

Le comité de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui se tiendra à l'édifice municipal situé au 135, rue Principale, le 22 mars 2024 à 13h00

Ces oppositions écrites doivent être transmises au bureau du directeur général/greffier-trésorier adjoint, soit par courriel à urbanisme@ste-claire.ca ou par courrier à 135, rue Principale, Sainte-Claire (Québec), G0R 2V0.

Donné à Sainte-Claire, ce 11^e jour de mars 2024.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 11 mars 2024 et à l'Église le 11 mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour de mars 2024.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE